

Année 2025 - extrait du registre des délibérations
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Département du TARN – Arrondissement d'ALBI – Canton

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 081-218102283-20250408-DL2025_07-DE

S2LO

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 Avril 2025 à 20h30.

Le conseil municipal de la commune de ROQUEMAURE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SOULIES Claude, Maire.

Date de convocation : le 28 Mars 2025

Nombre de conseillers : en exercice 11, 7 présents, 8 votants.

Présents :

SOULIES Claude
TURROQUES Guy
JEANJACQUES Hervé
CARTIER-LANGE Carole
MAZERAN Jean-Pierre
MENARDI Christophe
ESCUDIE Martine

Absents :

SABY Laëtitia
DURAND Quentin (procuration CARTIER-LANGE Carole)
ZUBER Fabienne
VERNHERES Jean-Philippe

Secrétaire de séance : JEANJACQUES Hervé

Délibération n° 07/2025 – Vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence du Monsieur Claude SOULIES, Maire ;

- après avoir entendu le compte financier unique 2024
- après avoir adopté l'affectation de résultat 2024 sur la gestion 2025

Le budget primitif 2025 s'établit ainsi :

Fonctionnement :	Dépenses	322 871,55 €
	Recettes	322 871,55 €

Investissement :	Dépenses	132 242,12 €
	Recettes	132 242,12 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le budget présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
H. JEANJACQUES



Certifié exécutoire. Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le